

A propos de cet *interieur*, je dois ajouter que je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit, lorsque j'ai prétendu que les relations entre les deux pays n'avaient pas été satisfaisantes, car je suis obligé de dire que grâce à la manière dont les pêcheurs américains ont été traités par le gouvernement canadien en 1886, 1887 et 1888, les relations entre les deux pays sont devenues tellement tendues, que nous avons été à deux doigts d'une guerre commerciale. Oui, M. l'Orateur, une guerre commerciale, et je m'appuie sur une haute autorité pour parler ainsi, et quelle est cette autorité? Cette autorité, c'est l'honorable chef de l'opposition, qui l'a déclaré lui-même dans cette chambre durant la session de 1888.

Il trouve que le menu du discours du Trône est maigre : mais il est apprêté à la circonstance, et je ne supposais pas que son estomac lui permettrait de prendre un repas trop substantiel, dans le moment.

En outre, les circonstances sont telles, que nous ne pouvons pas avoir dans le moment une session ordinaire du parlement. L'étude même des comptes publics ne peut pas se faire maintenant, comme le sait l'honorable monsieur. Il sait parfaitement que si nous étions en mesure de soumettre à l'examen de cette Chambre les comptes publics de l'an dernier, alors que les honorables membres de la gauche avaient la surveillance des dépenses publiques, il n'y aurait là rien de nature à nous briser le cœur. Mais, M. l'Orateur, nous ne le pouvons pas : il nous faut remettre ce plaisir à une autre session. Nous avons convoqué cette session pour une seule raison, savoir : pour obtenir du présent parlement les subsides nécessaires pour administrer les affaires du pays—les subsides que l'ancien parlement, sous la direction des honorables membres de la gauche, qui avaient alors la responsabilité de l'administration des affaires publiques, n'a pas votés. C'est là l'unique raison pour laquelle nous avons convoqué la présente session du parlement.

A ce sujet, l'honorable monsieur a fait une allusion amusante, ou, s'il le préfère, une allusion amère à l'émission du mandat spécial. Tout ce que j'ai à dire pour le moment, c'est que je suivrai l'exemple qu'il a donné dans une autre partie de son discours, en ne discutant pas maintenant cette question, parce que nous aurons prochainement l'occasion de la discuter séparément.

Une autre critique à laquelle s'est livré l'honorable monsieur a été que, bien que nous ayons été élus avec une réforme du tarif pour programme, nous ne sommes pas prêts aujourd'hui à déposer un projet de réforme du tarif; et il a dit que l'incertitude de l'attente est pire que ce qu'il appelle le libre-échange. Le sujet de discussion entre les deux partis pendant les dernières élections a été de savoir s'il fallait maintenir la politique nationale intacte, telle qu'elle était, ou bien si le tarif devait être réformé, et la politique de réforme du tarif l'a emporté. L'honorable monsieur dit : remplissez votre promesse, et déposez immédiatement votre projet de réforme du tarif. Tout ce que j'ai à dire, c'est que je regrette profondément, de même que mes collègues, l'impossibilité où nous sommes dans le moment de déposer un projet de réforme du tarif comme celui que nous aimerions présenter. Mais il y a pour cela une raison évidente. De tous les maux qu'apporte au peuple un tarif protecteur, le plus grand, peut-être, provient de ce que, bien que le peuple ait décidé unanimement qu'il faut réformer

M. LAURIER.

ce tarif, il s'est établi sous l'empire de ce dernier un tel état de choses qu'une pareille réforme ne peut être effectuée sans exposer le pays à une certaine perturbation commerciale. Il nous faut essayer d'éviter cela. Un des effets d'un tarif protecteur, comme le sait bien l'honorable monsieur, est de créer une atmosphère surchauffée dans laquelle l'industrie et le commerce dans toutes leurs branches ont à s'exercer; et un dérangement subit de cet état de choses, tout en étant dangereux pour la vie naturelle, pourrait aussi l'être pour la vie commerciale, et, par conséquent, bien que nous soyons décidés à réformer le tarif, il nous faut procéder avec précaution et après mûr examen. Il nous faut aller lentement. Il y a, je le reconnais, certains items que nous pourrions réformer immédiatement. L'honorable monsieur a mentionné la houille. Mais pour être efficace, toute réforme du tarif doit être générale. Réformer un ou deux items seulement du tarif pourrait soulager quelques classes de la population, mais cela pourrait aussi mettre en péril les intérêts d'autres classes; car dans tout pays civilisé où un tarif comme le nôtre existe, tous les intérêts s'appuient les uns sur les autres, et en dérangeant la condition de l'un d'eux, vous dérangez la condition de tous les autres. C'est pourquoi nous en sommes forcément venus à la conclusion que si nous réformons le tarif, comme nous allons le faire, nous devrons le réformer par une seule résolution, qui sera soumise au parlement en une seule et même fois.

Mais, M. l'Orateur, permettez-moi de remonter à quelques années. Je ne veux pas me retrancher derrière les actes des honorables membres de la gauche, mais laissez-moi rappeler un fait à l'honorable chef de l'opposition. Il a dit qu'aux élections de 1878, les questions divisant les deux partis étaient bien tranchées. C'est vrai. Un parti avait pour programme un tarif de revenu, et l'autre, la protection. C'est la politique de protection qui l'emporta alors. Qu'arriva-t-il? Est-ce que l'honorable monsieur qui triompha dans le temps et ses collègues se mirent immédiatement en frais de plonger le pays dans le trouble résultant d'une réforme du tarif? L'honorable monsieur sait qu'ils prirent beaucoup de temps pour étudier la réforme qu'ils allaient effectuer, bien que les questions divisant les partis fussent clairement définies. Les élections eurent lieu le 17 septembre, le gouvernement de M. Mackenzie démissionna le 9 octobre, le parlement ne fut convoqué que le 13 février, et ce n'est que le 14 mars que le bill du tarif fut soumis à la Chambre. Voilà un exemple pris à une source où je n'aime pas à puiser, mais qui montre une prudence que nous devons imiter et que nous allons imiter.

Mais l'honorable monsieur a consacré la partie de beaucoup la plus considérable et la plus importante de son discours à la question des écoles du Manitoba, et son argumentation a tendu, d'un bout à l'autre, à nous mettre en contradiction avec nous-mêmes. Il a dit que nous avions une politique dans une partie du pays, et une autre politique dans une partie. Je nie cela. L'honorable monsieur veut savoir quelle est la politique du gouvernement sur cette question. Si je voulais agir à son égard comme on a agi envers nous, quand nous siégeons du côté de la gauche, je lui demanderais quelle est la politique de l'opposition. Pendant la dernière session, nous avons entendu de la bouche